

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 14 MAI 2024.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, LALLEMENT Sandrine, CHAMPION Marie-France, BOCART Brigitte, BUTELLE Chantal, DESOUTTER Jean-Michel, FOURNAISE Michel, PONCELET Xavier, SERGENT André.

Absente excusée : Monsieur ROCHET Bertrand.

Secrétaire de séance : Monsieur FOURNAISE Michel.

Approbation du compte rendu du conseil du 2 avril 2024 : le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil du 2 avril 2024.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier recommandé a été envoyé à La Cousinade.

Devis complémentaires église : Monsieur le Maire présente au conseil une mise à jour de devis pour le lot 1 et le lot 3 à savoir :

- Lot 1 : Bâtiment Associé : réfection des joints du collatéral Nord, les joints sur le collatéral sud, la révision et le nettoyage des vitraux pour un montant total de 15 046,65 € HT soit 18 055,98 € TTC.
- Lot 3 : Entreprise GOURDON : pour un montant total HT de 18 221,40 € soit 21 865,68 € TTC
 - Pas de tuiles vernissées pour le faîtage, remplacées par des tuiles plates et faîtage en faitières de terre cuite : moins et plus-values totales sur ce point 41,25 € HT en plus du devis initial.
 - Ecrans de sous toiture sur les collatéraux pour un montant HT de 9 443,02 €
 - Chenaux en cuivre en remplacement du plomb : 25 329,75 € HT soit 1 679,06 € HT en plus du devis initial
 - Habillage en plomb de l'appui de fenêtre sur la façade est du clocher : 2 702,89 € HT
 - Habillage en plomb des appuis de baie de la nef : 4 355,19 € HT

Délibération n° 2024-3-1 : travaux complémentaires pour église

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les avenants au marché de travaux de l'église pour les lots suivants:

- Lot 1 : taille de pierre : 15 046,65 € HT soit 18 055,98 € TTC
- Lot 3 : couverture : 18 221,40 € HT soit 21 865,68 € TTC

Le montant total des avenants est de : 33 268,05 € HT soit 39 921,66 € TTC

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier

Monsieur le Maire précise quelques points concernant les travaux :

- Les travaux intérieurs devraient être terminés fin de semaine 21.
- Le comité de sauvegarde du Patrimoine va prendre en charge la facture pour les croix en bois qui manquent sur le chemin de croix.

Biens sans maîtres : Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours pour l'acquisition par expropriation des parcelles ZI 18, ZI 19 et ZI 20 de la rue Paul Despiques. Les procès-verbaux provisoires et définitifs ont été affichés selon le cadre réglementaire, les courriers ont été adressés aux propriétaires connus dans le cadastre et sont revenus en mairie. Nous pouvons donc délibérer pour procéder à l'expropriation et l'acquisition par la commune de ces biens. Ces biens seront destinés à la construction après nettoyage des gravats restant des anciennes constructions. Le conseil à l'unanimité décide l'expropriation.

Délibération n° 2024-3-2 : acquisition de biens sans maîtres.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 1123-2,

Vu l'article le Code civil et notamment l'article 713,

Considérant la volonté de faciliter l'action des communes en matière de lutte contre l'insalubrité, de protection de l'environnement et d'opérations d'aménagement,

Considérant la possibilité pour la commune de devenir propriétaire des immeubles sans maître situés sur son territoire,

Considérant le décès depuis plus de 30 ans du précédent propriétaire et les recherches infructueuses entreprises par la commune pour retrouver le propriétaire actuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DÉCIDE

- d'incorporer dans le domaine privé communal les biens sans maîtres ci-dessous désigné :

PARCELLE 1

* situation : rue Paul Despiques, 51220 Cauroy lès Hermonville

* Numéro de cadastre : ZI 18

* superficie : 340 m²

* dernier propriétaire matriciel : Madame AUBRY Léa

PARCELLE 2

* situation : rue Paul Despiques, 51220 Cauroy lès Hermonville

* Numéro de cadastre : ZI 19

* superficie : 135 m²

* dernier propriétaire matriciel : Monsieur GIVRY Jules

PARCELLE 3

* situation : rue Paul Despiques, 51220 Cauroy lès Hermonville

* Numéro de cadastre : ZI 20

* superficie : 190 m²

* dernier propriétaire matriciel : Monsieur GIVRY Gustave

- d'autoriser le maire à procéder à l'incorporation de celui-ci ainsi qu'à effectuer les formalités nécessaires à celle-ci.

Travaux 2025 : Monsieur le Maire demande au conseil les dossiers que celui-ci voudrait voir aboutir en 2025 et pour lesquels des subventions peuvent être demandées.

Proposition du conseil :

- Monsieur PONCELET Xavier propose le démoussage de la toiture de la mairie
- Madame LALLEMENT Sandrine et Monsieur SERGENT André proposent l'aménagement d'un terrain multisport
- Monsieur DESOUTTER Jean-Michel demande si on ne peut pas installer une aire de jeux pour enfants dans le secteur des lotissements. Monsieur le Maire lui répond qu'il est prévu une participation de 4 000 € du lotisseur pour l'installation de matériel.
- Monsieur le Maire rappelle les projets : entrée de village, sécurité, enfouissement des réseaux

Le conseil retient les projets suivants pour lesquels une étude sera demandé ainsi que des devis pour demandes de subventions :

- Travaux de sécurité (vidéoprotection)
- City stade
- Enfouissement des réseaux à demander à la Cu du Grand Reims

Informations sur la Cu du Grand Reims : Monsieur le Maire donne les dernières informations en sa possession sur la CU du Grand Reims à savoir :

- Conseil d'orientation voirie et réseaux secs : concernant les lampadaires d'éclairage public qui ne sont pas encore en leds, 68 seront remplacés sur notre commune pour un montant de 54 809,80 € avec une participation de la CU du Grand Reims pour 42 030,44 €, le reste à la charge du SIEM.
- Modalités de concertation pour la déviation de Bourgogne Fresnes
- Délégation au SIEM pour la pose de caméra
- Réunion SCOT : réduction en 2031 de 50% de la surface constructible, en 2041 de 75% et en 2050 zéro.
- PLUIH : pas le droit de consommer plus de 1 ha dans les 10 ans à venir de surface agricole ?
- Réunion à Cormicy pour étudier le problème de sécurité de la sortie de la scierie HUBERLANT. L'entreprise demande une déviation, ce qui coute trop cher. Le département cherche une solution pour que la sortie soit moins dangereuse et envisage la mise en place d'un feu tricolore. A l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire
Guy LECOMTE

